

Procès-verbal de séance

Séance du 27 juillet 2016

L'an deux mille seize le vingt-sept juillet à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 13 juillet 2016, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET</p> <p>EXCUSEE : Ghislaine LANOIR (<i>pouvoir à P. Guichard</i>)</p> <p>ABSENTE : Séverine PASSAQUAY</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 10</p>
---	--

Christine Blanchet est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 15 juin 2016, à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente, au nom du conseil municipal, toutes ses condoléances à Daniel Duclosson, 1^{er} Adjoint, qui vient de perdre sa maman.

Délibération n° 2016/07/30

Intercommunalité. Modification de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Semine

Rappel des faits par Monsieur le Maire :

Depuis le 06 juin 2016, le conseil municipal de Clarafond-Arcine a perdu le tiers de ses effectifs, et ces démissions engendrent l'organisation d'élections municipales partielles complémentaires dans cette collectivité de moins de 1000 habitants, les 4 et 11 septembre prochains (article L.258 du code électoral).

Aussi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Semine, fixée par arrêté préfectoral n° 2013301-0017 du 28 octobre 2013, doit être modifiée dans un délai de 2 mois, soit jusqu'au 06 août 2016. Avant cette échéance, une proposition de nouvel accord local peut être faite à Monsieur le Préfet déterminant le nombre et la répartition des sièges.

Les élus communautaires ont décidé, par délibération n° DEL2016_079 en date du 8 juillet 2016, du projet d'accord local ci-dessous et Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de le valider :

	Situation actuelle	Selon Loi	Avec accord local
CHENE-EN-SEMINE	3	2	2
CHESSENAZ	2	1	2
CLARAFOND-ARCINE	4	5	4
ELOISE	4	4	4
FRANCLENS	3	3	3
ST-GERMAIN-S/RHONE	3	2	2
VANZY	2	1	2
NOMBRE DE DELEGUES	21	18	19

Unanimité

Délibération n° 2016/07/29

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Dossier : Excoffier Frères

Monsieur le Maire présente la demande d'autorisation, au titre des installations classées, présentée par la Société EXCOFFIER FRERES en vue d'exploiter une installation de regroupement, de tri, de transit de déchets dangereux et non dangereux et de démolition de véhicules hors d'usage située sur le territoire de la commune de Chêne-en-Semine, ZAC II de la Croisée. Ce projet, qui a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale, est porteur de création d'emplois. Les communes limitrophes sont également appelées à donner un avis sur ce projet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce dossier, aucune observation n'ayant été formulée.

Unanimité

Forêt communale. Intégration de parcelles au régime forestier communal

Dossier incomplet à ce jour. Point reporté à une séance ultérieure.

Délibération n° 2016/07/31

Régie de recettes. Modalités de fonctionnement

Une régie de recettes a été créée auprès du secrétariat de mairie, par arrêté du Maire. Cette régie permettra l'encaissement des produits suivants : locations de la salle des fêtes, location de matériel communal (tables et chaises), droits de concessions de cimetière, dons reçus. La secrétaire de mairie en est le régisseur titulaire. Une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de cent dix euro lui sera versée.

Unanimité

Travaux sur bâtiments communaux. Acceptation d'un sous-traitant pour le lot n° 7

Selon les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22), le conseil municipal a délégué au maire (délibération n° 2014/03/26 en date du 28 mars 2014 – alinéa 4) la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Ainsi Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a autorisé, dans le cadre du marché de travaux en cours de réalisation sur le bâtiment annexe de la mairie, le recours à un sous-traitant concernant le lot n° 7 Carrelages – faïences – chapes. La pose du carrelage, initialement attribuée à la SAS Berry, de Saint-André de Bâgé (01), sera réalisée par ER Carrelage, de Saint-Claude (39). Le montant de la prestation reste inchangé, la seule incidence étant le règlement direct de cette prestation à l'entreprise sous-traitante.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Travaux sur bâtiments annexes de la mairie (bibliothèque, archives municipales, logement et box) : inauguration prévue le 5 novembre 2016 à 11 heures.
- Les trois logements situés au-dessus de la mairie seront libres à la location dès le mois de septembre. Les dossiers de candidatures sont en cours d'étude avant attribution.
- **«Décharge sauvage» de Cusinens formellement interdite à tout dépôt.** Un important glissement de terrain lors des fortes pluies de juin implique la nécessité de sécuriser ce lieu. Monsieur le Maire rappelle que déchets verts et gravats sont acceptés à la déchèterie. La déchèterie est ouverte jusqu'au 30 septembre les mercredis et samedis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Pour tous renseignements : Communauté de Communes de la Semine : 04.50.77.93.55

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h15

Le Maire,
Alain LAMBERT

